



Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2017

Ordre du jour :

Échange de vues avec une délégation sénatoriale du Cambodge

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant M. Lex Delles, M. Marc Baum, M. Eugène Berger remplaçant M. Edy Mertens, M. Alex Bodry remplaçant M. Marc Angel, M. Franz Fayot, Mme Martine Hansen remplaçant M. Claude Wiseler, Mme Martine Mergen, Mme Octavie Modert

Délégation cambodgienne :

Mme TY Borasy, Présidente de la Commission des Affaires étrangères
M. MANN Chhoeurn, Président de la Commission de l'Éducation, de la Culture et du Tourisme

Mme LAK Aun, Vice-Présidente de la Commission des Finances e de l'Audit des banques

M. CHUM Vong, Membre de la Commission des Lois et de la Justice

M. HONG TOU HAY, Membre de la Commission des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

Mme KONG SOKMONY, Chef du Bureau de la Francophonie du Sénat

M. SIM Sokvibo, Fonctionnaire du Sénat en charge des Affaires sociales et de la Francophonie

Excusés : M. Marc Angel, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Edy Mertens, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Laurent Zeimet
M. Fernand Kartheiser, observateur délégué

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

Dans le contexte de son allocution de bienvenue, Monsieur le Président de la Commission de la Culture présente les membres de la délégation luxembourgeoise aux hôtes, lesquels ont visité la veille la cité de Clervaux qui héberge notamment la collection photographique « The Family of Man », classée Mémoire du Monde par l'UNESCO¹.

¹ United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

S'agissant de la législation, le Luxembourg a ratifié en 2016 la Convention de Grenade pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, du Conseil de l'Europe et, également en 2016, la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, adoptée le 16 janvier 1992 à La Valette. L'approbation de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel faite à Strasbourg, le 8 novembre 2001 est en cours.²

L'orateur salue la récente inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du site de Sambor Prei Kuk, ancienne capitale impériale Ishanapura. Le temple de Preah Vihear et le site d'Angkor sont d'autres monuments classés du Cambodge.

De son côté, le Luxembourg possède aussi un important patrimoine culturel, dont la Ville de Luxembourg avec ses vieux quartiers (Alstad) et fortifications est l'élément le plus connu. La forteresse constitue une synthèse singulière d'architecture militaire qui s'étend sur plusieurs siècles. En raison de sa position stratégique exceptionnelle, elle a été l'une des plus grandes forteresses de l'Europe des XVIII^e et XIX^e siècles. Dès le X^e siècle, elle a sans cesse été fortifiée et renforcée lors des passages successifs aux mains des plus grandes puissances européennes, massivement de 1443 à 1684 pendant les périodes bourguignonne et espagnole. Après la conquête par Louis XIV, la ville est étendue et renforcée par l'architecte Vauban, dont les Autrichiens poursuivent l'œuvre au XVIII^e siècle. C'est à cette époque que la forteresse de Luxembourg reçoit la dénomination de « Gibraltar du Nord ». À partir du Congrès de Vienne en 1815 jusqu'au démantèlement en 1867, suite à la signature du (deuxième) traité de Londres, la forteresse est placée sous le contrôle prussien et les dernières extensions et modernisations sont réalisées.

Deux autres biens culturels luxembourgeois sont classés par l'UNESCO. La procession dansante d'Echternach, reconnue comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité, est un cortège religieux à l'honneur de Saint Willibrord qui se tient chaque année le mardi de la Pentecôte. Remontant jusqu'au Moyen Âge, elle représente la dernière de son genre en Europe. En outre, comme déjà mentionné au début, la collection photographique « The Family of Man » du luxembourgeois Edward Steichen, émigré aux États-Unis, fait partie de la Mémoire du Monde de l'UNESCO. Cette collection réunit 503 photographies de 273 photographes originaires de 68 pays et est l'une des plus grandes expositions photographiques du monde. Elle essaie de montrer l'universalité de l'expérience humaine à travers 37 thèmes, tels que l'amour, la naissance, le travail, la guerre et la paix, sans pour autant nier les différences entre les hommes.

La délégation cambodgienne est présentée par Mme Ty, Présidente de la Commission des Affaires étrangères. L'oratrice remercie chaleureusement le Luxembourg pour l'invitation, un honneur que les hôtes ont accepté avec grand plaisir.

Le site de Sambor Prea Kuk, patrimoine national du Cambodge, est classé en 2017 comme patrimoine mondial de l'UNESCO. Il se trouve dans la province de Kampong Thom et comprend plusieurs temples. Depuis la libération du génocide commis par le régime Khmer rouge, le pays connaît de nombreux problèmes qui exigent beaucoup de travail : manque de nourriture, destruction de documents, etc., expliquant que le patrimoine culturel passait au second plan. L'économie s'est cependant développée entretemps et le gouvernement du Cambodge fixe son attention sur le patrimoine séculaire. Si les lois dans ce domaine sont encore rares, la préservation du patrimoine culturel est déjà prévue par la Constitution.

Le tour est à Monsieur Mann pour exposer plus en détail le patrimoine culturel.

Le patrimoine culturel matériel se compose de trois sites :

² Projet de loi 7116

1. le site d'Angkor, avec une superficie de 400 km², fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 14 décembre 1992 ;
2. le temple de Preah Vihear, avec une superficie de 154 ha et une zone-tampon de 2 642 ha, fut inscrit le 7 juillet 2008 ;
3. le temple de Sambor Prei Kuk, avec une superficie de 25 km², vient d'être inscrit le 8 juillet 2017.

Le patrimoine culturel immatériel comprend quatre éléments :

1. le ballet royal du Cambodge, proclamé le 7 novembre 2003 et inscrit en 2008 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ;
2. le Sbek Thom, le théâtre d'ombres, inscrit le 25 novembre 2015 ;
3. les rituels et jeux de tir à la corde, inscrits le 2 décembre 2015, avec le Myanmar, le Vietnam et le Laos ;
4. le chapei Dang Veng, une tradition musicale pratiquée avec un chapei, sorte de guitare à manche longue, accompagné par le chant, inscrit le 30 novembre 2016.

Deux éléments ont fait l'objet d'une inscription au Registre de la Mémoire du Monde :

1. les archives génocidaires du musée de Tuol Sleng, inscrits le 31 juillet 2009 ;
2. le Reamker par Ta Krut, épopée dite par le célèbre conteur des années 1960 Ta Krut, inscrit le 15 mai 2014.

En ce qui concerne les mesures de préservation, le CIC-Angkor a été mis en place (Comité International de Coordination pour la Sauvegarde et le Développement du Site Historique d'Angkor), de même que le CIC-Preah Vihear, l'Autorité nationale pour la sauvegarde et le développement du site naturel et culturel du temple de Preah Vihear et l'Autorité nationale de Sambor Prei Kuk (ANSPK), établissement public placé sous la tutelle du ministère cambodgien de la Culture et des Beaux-Arts.

La restauration des sites archéologiques, la formation des maîtres et artistes et la préparation des dossiers pour l'inscription au patrimoine culturel matériel et immatériel sont d'autres mesures de préservation. Entre 1992 et 2017, neuf inscriptions ont ainsi été faites sur la liste de l'UNESCO.

Le Sénat du Royaume du Cambodge compte dix commissions, la Commission de l'Éducation, de la Culture et du Tourisme portant le numéro 7. Cette commission collabore avec les quatre ministères suivants : le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts, le Ministère de l'Éducation, le Ministère de la Religion et le Ministère du Tourisme.

Le Cambodge est divisé en huit circonscriptions électorales et en 25 provinces. Conformément à son règlement intérieur, le Sénat remplit tout d'abord une fonction législative en tant que seconde chambre (chambre haute) du Parlement cambodgien. Il lui revient ensuite une fonction représentative et enfin une fonction de contrôle, à savoir la fonction de suivre l'application des lois.

Monsieur le Président de la Commission de la Culture remercie le sénateur pour ses explications et rend attentif à une découverte archéologique à Schieren. Il s'agit d'une grande villa gallo-romaine, dont spécialement les fresques murales polychromes présentent de l'intérêt, alors qu'elles sont uniques pour le Luxembourg et même rares pour le nord de l'Europe. Les fresques ont été prélevées par des spécialistes pour être restaurées au Centre d'étude des peintures murales romaines (CEPMR) à Soissons en France qu'une délégation présidée par S.A.R. le Grand-Duc et le Secrétaire d'État à la Culture a récemment visité. L'orateur souligne l'importance de sauvegarder le patrimoine culturel, alors que de nombreux sites ont été détruits à travers le monde, en particulier ces derniers temps en Syrie par l'État islamique.

Une députée souhaiterait savoir si le Cambodge a des projets majeurs pour développer le tourisme.

Le tourisme continue à se développer, comme indique Monsieur Mann. Pour l'année en cours, on compte déjà plus de cinq millions de touristes. Le Ministre du Tourisme entreprend tous les efforts pour inciter des investisseurs nationaux et internationaux de créer de nouvelles attractions touristiques. À mentionner aussi la Fête des eaux / du fleuve (Bon Om Touk), organisée au mois de novembre à tour de rôle par les provinces traversées par le Mékong, et la Fête de la mer qui a lieu en décembre. Ces fêtes sont organisées en coopération étroite entre le ministère du Tourisme et les autorités locales.

Le tourisme au Cambodge s'élève à environ 30% du PIB³ (autour de 6% au Luxembourg) et occupe le deuxième rang après l'industrie (manufactures). Les touristes chinois sont les plus nombreux, suivis des Japonais et des Coréens.

Au sujet de l'intégration de la culture dans l'éducation, Monsieur Mann informe les députés que le programme de l'enseignement contient une Journée de la culture organisée chaque année.

L'importance de la culture se traduit par ailleurs par la célébration de la Fête du Nouvel An près du temple d'Angkor Vat.

Le nombre de touristes étrangers se trouve en augmentation, grâce aussi à la sécurité dans le pays. Il convient de veiller à la préservation des monuments, notamment avec l'aide des pays amis, et d'éviter leur érosion qui risquent de causer les nombreux visiteurs. La majeure partie de l'aide est fournie par l'UNESCO et la France.

L'échange de vues se termine par les remerciements réciproques des délégations.

Luxembourg, le 31 octobre 2017

Le Secrétaire-Administrateur,
Marianne Weycker

Le Président de la Commission de la Culture,
André Bauler

³ Produit intérieur brut